

Nombre de membres**Séance du 21 février 2019****en exercice:** 11

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-et-un février l'assemblée régulièrement convoquée le 15 février 2019, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Christian TOUHE-RUMEAU (Maire)

Présents : 8**Sont présents:** Christian TOUHE-RUMEAU, Robert FASOLO, Guy AUBERT, Marie-Rose DEBRANCHE, Marie-Claude GELAS, Jacqueline LUGARDON, Christian SAUM-DECUNS, Cyril SCRIVE**Représentés :**

2

Excuses:**Votants:** 10**Absents:** Raphael MONDIN**Représentés :** Philippe GIRONI, Olivier BIERER**Secrétaire de séance:** Christian SAUM-DECUNS**Objet: MOTION DE SOUTIEN A L'ANTENNE SMUR DU CENTRE HOSPITALIER DE CONDOM - DE 2019_005**

Le SMUR de l'hôpital de Condom, malgré les engagements de ARS est toujours « désarmé » la nuit, mettant les populations du condomois en extrême précarité en termes de secours d'urgence. Devons-nous nous résigner et accepter ce hold-up sur notre service public d'urgence. Jusqu'ou allons-nous aller dans le démantèlement de la ruralité, sommes-nous des citoyens a part entière ou des exclus de la République.

Nous devons tous et toutes, et premier lieu, nous les élus, nous mobiliser pour sauver le SMUR de Condom. Il faut absolument maintenir une offre de soins dans son ensemble, celle dont bénéficie actuellement la population de ce bassin de service avec ses services d'urgences (SMUR et services des Urgences).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre la délibération suivante: « Le Conseil Municipal de Mouchan prend acte des non tenu des engagements de l'ARS Occitanie de remettre le SMUR de Condom en H24, (malgré la présence d'un scanner et bientôt d'une IRM) mettant les habitants du condomois en extrême précarité pour les secours d'urgence.

Devant le risque du territoire couvert par le SMUR de Condom de se retrouver avec des zones non couvertes par les premiers secours d'urgence dans un délai optimal et légal (inférieur a 30mn)

Devant le risque élevé de mourir ou de perdre un proche parce que le médecin a mis trop de temps pour intervenir

Devant la désertification médicale qui s'amplifie sur le territoire

Devant l'ampleur du désarmement du SMUR sur Condom toutes les nuits

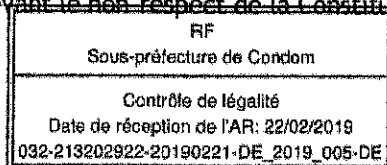
Devant le risque de fermeture du service des urgences

Devant le risque de suppression de poste pour le personnel de Condom

Devant le fait qu'un rural n'est pas l'égal d'un urbain en matière de secours d'urgence

Devant le refus des autorités de voir le SMUR de Condom autonome médicalement

Devant le non respect de la Constitution de La République Française et en particulier son article 1er



Le Conseil Municipal attaché aux valeurs de la République et de la Démocratie reconnaît prendre une décision d'une extrême gravité, le mettant en dehors du processus démocratique, mais la santé et les premiers secours d'urgence ne doivent pas être dans notre ruralité qu'une réalité comptable « Il s'agit de vies humaines avant tout » En ne prenant pas cette initiative, le Conseil Municipal ne remplirais plus son rôle au service des populations par le mandat confié par les électeurs.

**Sur proposition de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal,
décide à l'unanimité**

DE « DÉSARMER » le scrutin des élections Européennes sur la commune de Mouchan.

DE NE PAS ORGANISER le bureau de vote pour le scrutin du 26 mai prochain.

Néanmoins le bureau de vote sera mis a disposition des services de l'Etat pour l'organisation du scrutin par ses soins.

Le Conseil Municipal sollicite Monsieur le Maire pour convaincre les Maires de la zone d'intervention du SMUR de Condom a imiter la décision de la commune de Mouchan

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures

Pour expédition conforme,

Mouchan le 21 février 2019

Le Maire,


Christian TOUHE-RUMEAU
(Maire)

RF Sous-préfecture de Condom
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 22/02/2019 032-213202923-20190221-DE_2019_005-DE